

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 h, en séance publique présidée par le Maire Brigitte BRESK.

Présents : Brigitte BRESK, Dominique AIPERTO, Marie-Noëlle DEL AMO, Ange FRACASSI, Roger GIOANNI, Jean Pierre PIOLAT, Christine SIC.

Absent : Marc FLURI

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 18 h 09 mn .

Procurations de Guy DE ZANET à Dominique AIPERTO; Christian PRADIER à Ange FRACASSI ; Stéphane PETRI à Jean-Pierre PIOLAT.

Christine SIC est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 juin 2015 :

Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2°- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

Les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation consenties par la délibération n° 20-2014 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 sont les suivantes :

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision N° 06/2015 en date du 15/07/2015 : sortie de l'actif communal du véhicule PEUGEOT 305,
- Décision N° 07/2015 en date du 24/07/2015 : convention de maintenance de la station d'eau potable avec ORFEO,
- Décision N° 07/2015 en date du 16/09/2015 : résiliation de la concession pluriannuelle du pâturage de lantourasca, (Commune/Jérôme BOUERI
- Décision N° 08/2015 en date du 28/09/2015 : autorisation d'ester en justice : affaire commune/APCNC avec maître Séverine FERRY.

3°- Décision modificative:

Madame le Maire explique l'objet d'une rectification de 3567 euros, un trop perçu de l'attribution de compensation de la CARF .et une rectification de 300 euros, erreur dans le calcul de report entre le compte administratif 2014 et budget prévisionnel 2015.

Voir tableaux ci – dessous.

Le Conseil vote à l'unanimité

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien de bâtiments	3 567.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 567.00 €	
D 73928 : Autres reversements		3 567.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		3 567.00 €
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct		300.00 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc		300.00 €
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.	300.00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	300.00 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-21 488,54 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	626 999,21 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	605 510,67 €
D Solde d'exécution d'investissement	57 741,83 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	67 832,50 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION - C	=G+H 605 510,67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	10 090,67 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	595 420,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

4°- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'élaboration de la carte communale,

Lors du 6 mars 2015, le conseil a délibéré pour l'élaboration de la carte communale et le Maire rappelle la raison de ce choix, le conseil avait délibéré pour demander une subvention à l'État et prévu un plan de financement. Or il a été omis de préciser qu'il demandait aussi une subvention au Conseil Départemental. Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au Conseil départemental de 3000 euros et confirme le plan de financement proposé.

5°- Précision modificative concernant le droit des sols:

Madame le Maire expose au conseil :

Le 6 mars 2015, le conseil avait pris une délibération dans laquelle il prescrivait l'élaboration de la carte communale. Compte tenu qu'il n'est pas possible de mener 2 procédures de plan d'occupation de sols différents en même temps, il est nécessaire de retirer la délibération du 25 février 2005 qui prescrivait l'élaboration d'un PLU.

Le Conseil vote à l'unanimité.

6°- Convention entre la Commune et le Centre de Gestion pour les missions facultatives

Madame le Maire rappelle que les missions obligatoires sont remplies par le Centre de Gestion dont dépend la commune. La commune a passé depuis plusieurs années des conventions pour des missions facultatives : médecine préventive, hygiène et sécurité. En juin 2015, le CDG 06 a voté une possibilité pour les communes de passer une convention unique pour ces missions facultatives, étant entendu qu'à tout moment la commune peut demander à rajouter d'autres missions facultatives à l'intérieur de cette convention unique.

Le Conseil vote à l'unanimité.

7°- Vente d'une parcelle à un particulier :

Suite à une demande de Monsieur Plavinet, d'acheter une parcelle communale située Granges du Caïros section P n° 209 de contenance 44 m², et considérant que la commune lui avait attribué lors de la réunion du 29 juin des biens vacants, parcelles adjacentes à celle-ci au prix de 2€ le m², le Maire propose de voter l'attribution de cette parcelle à Monsieur Plavinet pour la somme de 100 euros.

Le Conseil vote à l'unanimité

8°- Désignation du représentant de la commune au Conseil d'école :

Au mois d'août, Madame le Maire a reçu un mail de Mme Marie-Noëlle DEL AMO disant qu'elle était démissionnaire de sa fonction de représentante au Conseil d'École.

Madame le Maire dit avoir pris acte et demande qui se porte candidat. Après lecture de la lettre de Monsieur Christian PRADIER qui se porte candidat, Marie-Noëlle DEL AMO dit qu'elle a écrit au maire quelle n'était plus démissionnaire. Madame le Maire rappelle que ce mail date de mi - septembre et que depuis le printemps Madame Marie-Noëlle DEL AMO n'est plus venue en mairie, n'a pas participé au dernier conseil d'école, sans s'excuser, et propose de passer au vote.

Madame Marie-Noëlle DEL AMO dit qu'elle ne participera pas au vote puisqu'elle n'est plus démissionnaire.

Monsieur Christian PRADIER : Pour 7, contre 1 Christine SIC, Abstention 1 Roger GIOANNI.

Madame Marie-Noëlle DEL AMO : Pour 0, Contre 7, Abstention 2 Roger : GIAONNI et SIC Christine.

9°- Cabane pastorale: projet et demande de subventions :

Madame le Mairie rappelle l'historique de l'élaboration du projet de cabane pastorale et ces diverses complications de par sa situation dans le Parc. La mission d'étude avait été confiée à l'ONF par un devis signé en 2013 par l'ancienne municipalité.

Madame le Maire propose d'approuver le projet de construction d'une cabane pastorale au lieu dit les Cheutŕ et de son plan de financement qui sollicite des fonds Européens (FEADER).

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité

10°- Indemnités de conseil à la trésorière municipale:

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'en application de l'arrête interministériel du 16 décembre 1983,et consécutivement à la prise de fonctions à la Trésorerie de Breil sur Roya de Madame CALDERARI Marie, receveur municipal, à compter du 1^{er} septembre 2015, une indemnité de conseil doit être allouée au receveur municipal sur présentation d'un état de liquidation.

Le Conseil Vote à l'unanimité

11°-Informations diverses :

Label UNESCO : Un projet de candidature au patrimoine Mondial (UNESCO) est prévu pour 2017.

Le partenariat franco-italien permet de constituer un Bien cohérent croisant les zones d'intérêt géologique et écologique. Le territoire est situé sur la partie la plus méridionale de la chaîne

alpine, entre les départements des Alpes Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence dans le sud-est de la France et les régions du Piémont et de la Ligurie dans le nord-ouest de l'Italie.

Noël 2015 : Le Noël de la commune pour les enfants sera organisé par la mairie.

Les migrants: les migrants ont quitté le camp de la Douane de Menton pour être logés à la gare de Vintimille. Caritas prend en charge ces personnes. Les Saorgiens ont bien participé au soutien par leurs dons.

Solidarité aux inondations de Mandelieu : La CARF a participé aux enlèvements des encombrants.

Signalétique: La signalétique sera posée dès réception des cadres.

Travaux : Avant la fin de l'année les coussinets berlinois et la barrière seront posés à l'entrée du village.

Madame le Maire a reçu le personnel de l'EHPAD : pertes d'emplois, non remplacement des départs en retraite, une situation préoccupante pour le personnel de l'EHPAD.

ALCOTRA : Projet avec SAN REMO, ROQUEBRUNE CAP MARTIN et SAORGE. Dossier suivi par Monsieur Christian PRADIER.

Le schéma directeur d'assainissement fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, tous les éléments n'étant pas réunis pour le traiter ce jour.

Aucun membre du Conseil ne désirant intervenir, le Maire se lève la séance à 19h et suivant l'habitude invite l'assistance à s'exprimer librement.

.....

Pour Procès-verbal de séance, la secrétaire : Christine SIC

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESC



Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

AIPERTO Dominique,

DEL AMO Marie Noëlle,

PIOLAT Jean Pierre

FRACASSI Ange,

GIOANNI Roger,